

Introduction

Le surpartage parental (« sharenting ») désigne la diffusion par les parents de photos, vidéos ou anecdotes au sujet de leurs enfants sur les réseaux sociaux (Blum-Ross & Livingstone, 2017).

Les motivations parentales pour faire du surpartage sont variées, allant du contrôle de leur image et de la recherche de validation sociale jusqu'à l'archivage de souvenirs.

Il est donc possible que certains parents utilisent le surpartage comme méthode de contrôle psychologique, défini comme des comportements intrusifs qui limitent l'autonomie et la liberté émotionnelle de l'enfant (Barber, 1996).

Pourtant, cette possibilité a peu été explorée, particulièrement par des études quantitatives. De plus, bien peu d'études se sont intéressées à la perspective des jeunes adultes par rapport au surpartage parental de leurs parents.

Ainsi, cette étude avait deux objectifs principaux :

1. Décrire les attitudes et expériences des jeunes adultes face au surpartage parental ;
2. Examiner les liens entre le surpartage parental et le contrôle psychologique parental.

Méthodologie

PARTICIPANT·ES ET PROCÉDURE

998 étudiant·es universitaires de premier cycle de l'Université d'Ottawa ($M = 19,31$ ans; 74,6 % femmes).

L'origine ethnoculturelle des participants était diversifiée, avec seulement 36,8 % étant blancs.

Les participant·es ont répondu à une série de questionnaires en ligne via Qualtrics lors de la session d'automne 2024.

MESURES PRINCIPALES



Surpartage parental (Verswijvel et al., 2019)

- Attitudes envers le surpartage :
 - Cette mesure évalue l'opinion des jeunes adultes par rapport au surpartage (ex. embarrassant ou non, acceptable ou non, etc.).
- Expériences de surpartage :
 - Cette mesure évalue la fréquence du surpartage parental (ex. publications de photos, de réalisations de l'enfant, etc.). De plus hauts scores reflètent plus de surpartage.
- Représentation idéalisée du surpartage :
 - Cette échelle évalue si les participant·es considèrent que leur parent faisait une représentation idéalisée d'eux dans leur surpartage.
- Motivation perçue pour le surpartage :
 - Cette mesure évalue les raisons pour lesquelles les participant·es pensent que leurs parents font du surpartage.
 - 4 motivations évaluées : archivage, validation sociale, maintien de l'image, obtention de conseils.



Contrôle psychologique parental (Barber, 1996)

- Cette échelle évalue les stratégies de contrôle parental émotionnel perçu (ex., affection conditionnel, rappel d'erreurs passées lors de critiques).

Résultats

OBJECTIF 1 : DESCRIPTION DU SURPARTAGE PARENTAL



La majorité considérait le surpartage comme embarrassant, mais plutôt acceptable.



Peu de parents demandent la permission avant de publier (46%), mais la majorité retire le contenu sur demande (59%).



MOTIVATIONS PARENTALES



La motivation perçue la plus fréquente du surpartage parental était l'archivage, avec 80 % des participant·es la mentionnant.

OBJECTIF 2: CORRÉLATIONS AVEC LE CONTRÔLE PARENTAL



Attitudes envers le surpartage ($r = .17, p < .01$).



Expériences de surpartage à l'enfance ($r = .25, p < .01$).



Représentation idéalisée du surpartage ($r = .39, p < .01$).



Motivations sociales ($r = .22, p < .01$), conseils ($r = .19, p < .01$) et liées à l'image ($r = .34, p < .01$).

Discussion



Malgré sa fréquence, beaucoup de parents ne demandent toujours pas le consentement avant de partager des photos, vidéos ou anecdotes de leur enfant en ligne.



Lorsque le surpartage parental est perçu comme motivé par des raisons d'archivage, il ne serait pas associé au contrôle psychologique.

IMPLICATIONS



Il est important de sensibiliser les parents à l'importance du consentement et de la réflexion avant publication.



Il est également important de favoriser une communication ouverte parent-enfant sur les risques et bénéfices du partage sur les réseaux sociaux.

